

BECHU (Nicolas) et DE REYNIES (Nicole), Le cardinal Armand Gaston de Rohan (1674-1749), un amateur d'art du Grand siècle aux Lumières

Archives Nationales, 2013, 165 p.

Claude Muller



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/alsace/2228>

ISSN : 2260-2941

Éditeur

Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2015

Pagination : 479-480

ISSN : 0181-0448

Référence électronique

Claude Muller, « BECHU (Nicolas) et DE REYNIES (Nicole), Le cardinal Armand Gaston de Rohan (1674-1749), un amateur d'art du Grand siècle aux Lumières », *Revue d'Alsace* [En ligne], 141 | 2015, mis en ligne le 01 octobre 2015, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/2228>

L'ouvrage introductif piloté par Paul Delsalle identifie très précisément les secteurs pour lesquels on dispose de ces relevés. Ce sont, dans le sens des aiguilles d'une montre, la dorsale du Jura, dans la mouvance des Confédérés suisses (p. 35-46), avec une mention pour les châteaux de Châtillon sous Maîche et de Joux, l'avant pays du Lac Léman, Bresse, Pays de Gex et Bugey (p. 46-57), la Bourgogne ducale et la Champagne, qui relèvent du Royaume de France à l'époque où la Comté dépend des Habsbourg d'Espagne (p. 59-70), les duchés de Bar et de Lorraine, dans l'orbite de l'Empire (p. 71-82) et pour finir, l'Alsace méridionale et le comté de Montbéliard (83-95). Les relations de voisinage se jouent dans des climats très différents selon les facteurs économiques, politiques et religieux. Les « terres de surséance » d'entre Meuse et Saône sont un cas d'école pour les juristes. L'hégémonie allemande qui s'exerce au sud des Vosges fait apparaître d'autres clivages : ainsi, quid de l'abbaye de Lure, dont l'immédiateté, très relative, est confortée par son rattachement à l'abbaye princière de Murbach, elle-même satellite des Habsbourg depuis le début du XVI^e siècle ? A l'arrière-plan, des rivalités bien réelles (le passage de Montbéliard à la Réforme, le patriotisme impérial des Alsaciens, la tutelle de l'Autriche sur les mines de Plancher et de Giromagny), dont on pourrait déduire une sorte de crispation frontalière, mais celle-ci est atténuée voire contredite par d'autres relations entre les hommes (de belles pages sur ce sujet, p. 90-93). Cet apéritif a de quoi ouvrir l'appétit des chercheurs.

Georges Bischoff

BECHU (Nicolas) et DE REYNIES (Nicole), *Le cardinal Armand Gaston de Rohan (1674-1749), un amateur d'art du Grand siècle aux Lumières*, Archives Nationales, 2013, 165 p.

Installées depuis 1808 à l'hôtel parisien de Soubise, s'étant étendues à l'hôtel de Rohan en 1927, les Archives Nationales ne pouvaient qu'évoquer le « grand cardinal » de Rohan, surtout après l'acquisition en 2009 d'une troisième tapisserie de l'Histoire d'Achille. L'ouvrage, d'une magnifique présentation, comprend deux parties. La première est une biographie de Gaston de Rohan (1674-1749), prince-évêque de Strasbourg de 1704 à 1749. La seconde évoque « les grands décors de tapisserie chez les Rohan-Soubise dans la première moitié du XVIII^e siècle ».

La biographie (p. 14-90), honnête, évoque tour à tour la « belle éminence », le pasteur, la crise janséniste, les séjours en Italie, les lettres, les demeures. Elle nous introduit bien dans l'univers rohanesque. S'appuyant sur une bonne bibliographie, elle restitue fidèlement le portrait d'un homme, quand la naissance implique la compétence au XVIII^e siècle. Un regret toutefois : l'absence de recherches dans des fonds d'archives parisiens

(Bibliothèque de l'Arsenal, Bibliothèque Mazarine, Bibliothèque Nationale de France, notamment le fonds de Noailles) ou régionaux (Bourges, Sens et... Strasbourg). Le commentaire des tapisseries (p. 93-155) constitue un apport nouveau, car il repose sur un aller-retour précieux entre les sources manuscrites et les œuvres.

Claude Muller

GODIÉ (Elodie), *Mémoire concernant la province d'Alsace de Chrétien Frédéric Pfeffel, de la souveraineté en Alsace de 1648 à la fin de l'Ancien Régime*, Société académique du Bas-Rhin pour le progrès des Sciences, des Lettres, des Arts et de la Vie économique, Bulletin t. CXXXIII-CXXXIV, 2013-2014, 155 p.

Voici une publication réjouissante pour tous ceux qui s'intéressent à l'Alsace du XVIII^e siècle. Il s'agit du Mémoire concernant la province d'Alsace (ADBR 43 J 16) de Chrétien Frédéric Pfeffel (1726-1807), jurisconsulte du roi, frère aîné du poète aveugle Théophile Conrad Pfeffel (1736-1809). Le texte, bien annoté, est précédé d'une préface d'Alain Lemaître, professeur à l'Université de Haute Alsace, lequel souligne avec raison l'existence d'une vingtaine de ces rapports pour l'Alsace entre 1648 et 1789, alors que la Bretagne en connaît à peine trois pour la même période. L'ouvrage vaut par les pertinents commentaires d'Elodie Godié, qui a consacré son master recherche à comprendre et expliquer le texte bien connu de Pfeffel. Parmi ses bonnes conclusions, relevons que « ce mémoire, qui s'inscrit dans une longue tradition du genre, sans doute unique dans le royaume, est original et se démarque de bien d'autres mémoires par sa qualité, sa concision et par sa date de rédaction relativement tardive, qui permet de considérer la province d'Alsace sur le long terme, depuis 1648 jusque dans les dernières décennies d'Ancien Régime » (p. 52).

Le recenseur ne peut que souscrire au fait que ce texte « donne à voir une Alsace complexe, dans laquelle héritage germanique et modernité française se rejoignent, faisant de l'Alsace une province originale et riche par ses cultures. L'étude de ce mémoire permet de considérer l'Alsace sous deux facettes différentes, l'une allemande, l'autre française » (p. 92). Peut-être pourrait-on aller plus loin? D'une part le texte de Pfeffel est représentatif de la pensée des milieux protestants alsaciens de l'époque par rapport à « l'annexion » française, *dixit* le jurisconsulte. Une pensée reprise à son compte par le doyen, luthérien, Georges Livet (*Revue d'Alsace*, n° 116, 1989-1990, p. 9-21). D'autre part, lorsque le recours aux armes s'étiole au XVIII^e siècle, ce rapport matérialise l'utilisation des jurisconsultes alsaciens protestants, les seuls en définitive à posséder à la fois l'allemand et le droit public international (voir les relations du père de Chrétien Frédéric Pfeffel, Jean Conrad Pfeffel (1682-1738)), dans l'espoir de faire progresser